

## Gestion des citernes

La directive cantonale d'application de la Loi fédérale sur la protection des eaux du 1er décembre 2007 définit l'obligation d'entretien et de contrôle de certaines citernes. La tenue du registre des installations soumises à contrôle ainsi que la périodicité des contrôles incombent aux autorités communales.



Le module permet la visualisation des citernes privées nécessitant un contrôle périodique ainsi qu'une mise en évidence de l'état des contrôles sur ces citernes privées.

Par défaut, cette information n'est accessible qu'à l'administration communale et à ses mandataires, après authentification.

## citerne

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| statut                     | en service |
| contenu                    | mazout     |
| capacité en [l]            | 12934      |
| forme                      | prisme     |
| année de construction      | 1983       |
| numéro de parcelle         | 1068       |
| localisation               | intérieur  |
| matériau de la cuve        | acier      |
| protection des eaux        | üB         |
| date de révision           | 2018-11-08 |
| intervale de révision [an] | 10         |
| date de mise à jour        | 2021-02-09 |

Les données relatives au numéro de parcelle, numéro ECA du bâtiment, secteur ou zone de protection des eaux sont obtenus automatiquement en fonction de la localisation de la citerne.